

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 16 novembre 2015 à la salle des Jardins

Il est 20h16 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, 2^{ème} Vice-président du Conseil, ouvre la séance. En préambule, il tient à préciser qu'il préside cette séance suite à la démission de Mme MOTTU STELLA et du fait que la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme ESPANA, également Présidente de la Commission Gestion-Finances ne peut tenir les 2 rôles. Après avoir demandé l'avis de la Préfecture, il a été convenu que le 2^{ème} Vice-Président assumerait la présidence de cette séance. Aucune objection n'est formulée.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	33
Membres excusés	4
Membres non excusés	2
Arrivée tardive	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 2/2015 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 84'000.- TTC pour l'achat, l'installation et la mise en service d'horodateurs**
- 7) **Préavis 3/2015 – Plan de quartier « les Ochettes ». Modification du règlement du plan général d'affectation sur les zones d'habitat collectif A. Réponses de la Municipalité suite aux oppositions issues de l'enquête publique du Plan de quartier « les Ochettes » et des modifications du RPGA.**
- 8) Motion de Madame Andrée Rosat et consorts : » pour un village solidaire »
- 9) **Elections statutaires du Conseil communal:**
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
- 10) **Elections à la commission Gestion-Finance**
 - a) d'un membre en remplacement de Mme Capucine ESPANA, démissionnaire
 - b) de 2 membres suppléants
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers

A la demande M. LASSER qui devra quitter la séance avant la fin, les points 6) et 7) seront intervertis. De même les points 11) et 12) seront traités avant les élections pour permettre à la Municipalité, non concernée par ces 2 sujets, d'être libérée.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 15 juin 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 15 juin 2015 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

08.07.2015	Lettre de condoléances à Mme Sylvie Guignet, ancienne présidente du conseil suite au décès de son papa
24.07.2015	Lettre de condoléances à M. Francis Monnin, Municipal, suite au décès de sa maman
30.07.2015	Communication de Mme Béatrice Mettraux relative à une brochure explicative qui sera éditée en vue des prochaines élections communales
12.08.2015	Remerciements de la famille de Mme Sylvie Guignet
13.08.2015	Réception d'une copie pour information de la lettre de démission au 31.8.2015 de Mme Mottu Stella, présidente du Conseil, adressée à la Municipalité (lettre qui sera lue à l'assemblée ce soir)
Sept-oct	Diverses instructions du SECRI en vue des élections fédérales du 18.10.2015
01.09.2015	Réception de la lettre de démission au 31.8.2015, de Mme Melissa Lenarth conseillère communale
24.09.2015	Réception des préavis 2 et 3/2015 et nomination des commissions
28.09.2015	Réponse aux lettres de démission de Mmes Mottu Stella et Lenarth
10.10.2015	Réception d'une information du Zoo de la Garenne et transmission par mail à tous les conseillers
12.10.2015	Information par mail à tous les conseillers de la démission de Mme Mottu Stella et transmission de diverses informations en vue de l'assemblée du 16.11.2015
21.10.2015	Lettre de condoléances à Mme Martine Ferreira, conseillère communale, suite au décès de son papa.
25.10.2015	Réception du rapport de la commission technique préavis 3/2015
30.10.2015	Réception de la Motion présentée par Mme Andrée Rosat « pour un village solidaire »
02.11.2015	Réception des rapports des commissions Gestion-Finance et Technique préavis 2/2015
04.11.2015	Remerciements de la famille de Mme Martine Ferreira
04.11.2015	Invitation à la Présidente de notre conseil à participer à l'apéritif du traditionnel souper saucisses de Denges le 14 novembre 2015
05.11.2015	Lettre habituelle au Préfet pour l'informer de notre séance de ce soir
10.11.2015	Courrier au comité du Souper Saucisses pour excuser l'absence de la Présidente
12.11.2015	Réception d'un courrier de M. François Vuille, conseiller, pour excuser son absence à l'assemblée de ce soir et demandant que sa lettre soit lue en assemblée

4. Communications du bureau

M.TAVERNIER informe l'assemblée qu'une liste va circuler durant la séance, afin que les personnes intéressées à se représenter pour la prochaine législature déposent leur signature. Il espère que nombreux seront celles et ceux à s'inscrire et il demande à chacun d'en parler autour de lui. Les personnes désireuses de faire acte de candidature pourront le faire auprès du bureau de la Commune.

5. Communications municipales et échéancier

M. CHARMEY prend la parole et donne des informations sur les points suivants :

Halte CFF : l'OFT (Office fédéral des Transports) ayant donné son autorisation au rehaussement du quai direction Lausanne, les travaux seront exécutés prochainement.

Limitation 30 km/h : la limitation a été légalisée. Les chiffres indiquent que les automobilistes respectent une vitesse de 30 km/h au centre du village et 34 km/h dans la zone « place du Tilleul ».

Cimetière : comme convenu une stèle a été posée dans le jardin du souvenir.

M. TAVERNIER souhaite savoir, au nom du bureau du Conseil, si les Municipaux envisagent de se représenter lors de la prochaine législature.

MM. PIGUET, FRANCO, GOLAY indiquent vouloir se porter candidat.

M. MONNIN précise qu'il va diminuer son activité professionnelle et que si la confiance lui est accordée, il briguera la syndication.

M. CHARMEY est encore mitigé. Sa décision finale sera prise en fonction des candidats inscrits.

Sous les applaudissements de l'assemblée, M. TAVERNIER remercie les Municipaux de leur engagement.

6. Préavis 3/2015 : Plan de quartier « les Ochettes ». Modification du règlement du plan général d'affectation sur les zones d'habitat collectif A. Réponses de la Municipalité suite aux oppositions issues de l'enquête publique du Plan de quartier « les Ochettes » et des modifications du RPGA

M. TAVERNIER invite M. DUINKER pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. SCHERZ interroge la Municipalité quant aux désavantages de ce projet.

M. MONNIN déduit que cette remarque fait allusion à une augmentation de la population. Il argumente que Denges est situé dans la zone d'agglomération Lausanne-Morges ce qui induit une obligation de densification. Cette volonté a été manifestée par le peuple vaudois lors de l'acceptation de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire). Le projet présenté est toutefois bien étudié. Depuis le début, la Municipalité a toujours fait preuve d'un esprit d'ouverture, en ayant à cœur d'intégrer ce projet dans la zone du « Vieux Bourg » en privilégiant des hauteurs moins importantes côté EST. Des parkings souterrains favoriseront une grande ouverture sur la place du village en évitant ainsi la circulation de véhicules dans l'enceinte du plan de quartier.

Le projet tente d'éviter le plus possible les nuisances et la Municipalité a fait le maximum pour que ce nouveau quartier s'intègre harmonieusement dans notre village.

Mme FLURY POFFET désire comprendre la signification du terme « caractère villageois » qui apparaît à de nombreuses reprises dans le préavis.

Quelques éléments caractérisent ce terme selon M. MONNIN : des toits à 2 pans, une continuité avec la place du village et le fait d'avoir pu diminuer les hauteurs du côté EST pour favoriser l'harmonie avec le Vieux Bourg.

Mme SEBASTIANI s'inquiète de savoir si l'on a pris en considération la circulation sur la Route de la Plaine lorsqu'il y aura 120 nouveaux logements.

M. MONNIN précise que selon une obligation imposée par le Canton, le nombre de places de stationnement est limité. Dans un premier temps, la Municipalité avait pour souhait d'ouvrir la circulation sur la RC 79, ce qui avait d'abord été accepté par le Canton, mais qui a finalement été refusé, malgré les interventions de M. MONNIN auprès du chef service. La circulation des véhicules se fera donc par la Route de la Plaine, limitée à 30km/h.

Pourquoi devoir changer le règlement communal pour ce projet questionne M. SCHERZ ?

Le règlement ne change pas réfute M. MONNIN. En revanche, lors de l'étude réalisée, il a été constaté que les bâtiments situés sur la partie OUEST, construits depuis une cinquantaine d'années, ne respectaient pas le PGA (plan général d'affectation). C'est dans un esprit d'équité que les règles du plan de quartier ont été adaptées, de façon à ce que les immeubles existants soient légaux. Les hauteurs autorisées sont mentionnées à la page 3 du préavis : 15 m. à la corniche et 20 m. au faîte.

Qu'en est-il de la parcelle 109 qui mentionne 16.50 m. interroge encore M. SCHERZ ?

M. MONNIN indique que le rapport de la commission technique de même que les schémas qui l'accompagnent montrent clairement les hauteurs autorisées, rendant également légales les hauteurs existantes.

Mme ROSAT se demande à quoi correspond la route DP8 mentionné sur le plan.

M. MONNIN précise qu'il s'agit d'un passage public pour piétons.

M. SCHERZ regrette que les lettres des opposants n'aient pas été jointes au préavis.

M. MONNIN explique que toutes les réponses, qui sont annexées au préavis, ont été données aux opposants et ce dans un esprit d'ouverture.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER invite M. DUINKER à donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 3/2015 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

28 OUI 2 NON 2 abstentions

M. LASSER quitte l'assemblée.

7. Préavis 2/2015 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 84'000.- TTC pour l'achat, l'installation et la mise en service d'horodateurs

M. TAVERNIER invite M. MIGNOT pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme ESPANA, Présidente de la commission Gestion-Finance pour donner lecture des questions-réponses annexées au rapport et non jointes à ce dernier. M. TAVERNIER précise en outre que l'article 66 du règlement communal permet de dispenser le rapporteur de lire son rapport. L'assemblée est d'accord avec ce mode de faire.

La discussion est ouverte.

M. GOLAY donne lecture de son rapport reproduit ci-après :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En préambule, nous regrettons que la commission n'ait pas jugé utile de nous rencontrer. Ceci aurait permis d'apporter des corrections sur des affirmations qui ne sont pas correctes. Le rapport parle de 75 places disponibles sur le site de la Crosette. Ces 75 places sont louées au fitness et une mise à ban est en cours. En ce qui concerne les 20 places devant le bâtiment de l'Eglise, elles ne sont pas disponibles mais réservées aux utilisateurs de la salle des Jardins et sont aussi mises à ban. Pour ce que vous intitulez le jeu des gérances immobilières, il est clair que ce n'est pas à la collectivité d'offrir des places de parc. Pour parler des habitants du Vieux Bourg qui, de plein gré, y résident et donc acceptent d'avoir 1 ou des places de parc plus ou moins éloignées et potentiellement payantes. Mais alors qu'en est-il des autres habitants, ceux de la Plaine ou à proximité de la place des Oches ? Vous relevez par ailleurs que dans l'hypothèse où les horodateurs seraient installés, cette mesure serait insuffisante, d'autres places resteraient disponibles gratuitement et à quelques mètres de celles qui pourraient devenir payantes. De quelles places parlez-vous ? La Municipalité a évoqué le souci du respect, de l'équité, du traitement des usagers et c'est cela uniquement qui nous importe.

M. MIGNOT tient à clarifier le point relevé concernant les places restant disponibles, il s'agit de celles situées derrière le bâtiment de la Crosette, à 100m de la place des Oches.

M. MONNIN ajoute que les habitants du Vieux Bourg ne seront pas vraiment concernés par la mise en place des horodateurs. Ils ont à disposition des places de parc louées à un tarif avantageux. Il tient à relever que le stationnement sur toutes les zones blanches existantes (notamment à la Route de la Plaine) n'est actuellement pas limité dans le temps, il est donc impossible d'amender un véhicule restant garé plusieurs semaines au même endroit.

Mme SHOONER demande si, pour la Route de la Plaine et les autres zones blanches, il serait possible de limiter le stationnement à 10 heures.

M. MONNIN argumente que la réponse au règlement de ce problème est l'installation d'horodateurs et non une limitation de temps.

Y aura-t'il assez de places de parc privées à louer auprès des gérances interroge Mme FLURY POFFET, afin d'absorber cette nouvelle contrainte ? De nombreuses personnes devront désormais déboursier un certain montant pour pouvoir se garer.

M. GOLAY estime que les propos de Mme FLURY POFFET vont dans son sens. L'automobiliste partant travailler le matin et rentrant le soir devra s'acquitter d'une taxe en dessous de CHF 100.- par rapport à d'autres ayant l'obligation de louer une place de parc.

M. MIGNOT argumente que le préavis mentionne que par souci d'égalité, notamment pour les habitants du Vieux Bourg, il était important de rendre payants des emplacements gratuits. L'estimation de M. GOLAY ne lui semble pas exacte tenant compte du fait qu'un automobiliste ne devra pas seulement payer la semaine, mais également le week-end.

La somme estimative de CHF 100.- est correcte selon M. MONNIN et il réaffirme le principe d'équité avec les habitants du Vieux Bourg.

Mme FLURY POFFET pense qu'il serait nécessaire de savoir combien d'emplacements sont à disposition auprès des gérances.

M. GOLAY n'a pas d'indication précise à ce sujet, répliquant cependant que tout immeuble doit avoir un nombre suffisant de places de parc par appartement.

Selon M. MONNIN, la volonté du Canton est de diminuer le nombre de places de parc. Toute construction neuve, à l'exemple des Ochettes, ne pourra pas bénéficier d'autant de places de parc qu'elle le souhaite. Le but étant d'inciter les gens à utiliser les transports publics.

Mme SEBASTIANI se demande si avec le nouveau quartier des Ochettes, l'emplacement des horodateurs ne sera pas à revoir.

M. GOLAY admet qu'avec ce nouveau quartier, la route devra certainement être réaménagée mais qu'une évolution est possible.

M. MIGNOT reste persuadé que lorsque l'on emménage dans un lieu, la question des commodités est essentielle et notamment au niveau de la mise à disposition de places de parc. Il estime regrettable que tout devienne payant dans notre village arguant que les inégalités ne seront pas réglées ainsi.

M. MONNIN réfute cet argument. Si les places de parc étaient assez nombreuses, le problème ne se poserait pas, mais ce n'est pas le cas. L'aspect financier n'a pas été primordial dans ce préavis.

Indignation de M. SCHERZ qui trouve que la Municipalité s'acharne à ponctionner ses habitants : introduction de la taxe poubelle, augmentation de l'impôt foncier, etc..

Mme BONVIN tient à souligner que M. MIGNOT, président de la commission a très ^{bien} mené l'étude, effectuant des comparatifs entre les différentes communes voisines.

M. MIGNOT a constaté qu'il n'y avait pas de places payantes à Echandens. Préverenges en disposent de quelques-unes au centre du village ainsi qu'au parking de la Plage.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER invite M. MIGNOT, pour la commission technique et Mme ESPANA pour la commission Gestion-Finance à donner lecture des conclusions de leur rapport.

Le préavis 2/2015 tel que présenté par la Municipalité est refusé par ;

20 NON

7 OUI

4 abstentions

8. Motion de Mme Andrée Rosat et consort « pour un village solidaire »

Le document a été joint à l'ordre du jour.

M. FRANCO déclare avoir pris acte de cette motion et informe que la Municipalité se prononcera à son sujet dans le courant du 2^{ème} semestre 2016.

Aucune question n'est formulée.

La motion est acceptée par 29 OUI et 2 abstentions

9. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

10. Divers

Mme SEBASTIANI informe avoir écrit un courrier au TPM pour demander que le bus qui part à .34 puisse être repoussé car le train venant de Lausanne arrive à 35, ce qui est problématique.

M. MONNIN pense que l'action de Mme SEBASTIANI est positive, mais relève que le problème des correspondances n'est pas aisé. Le nouvel horaire édité en décembre permettra peut-être de trouver une solution.

Mme ROSAT admet que les correspondances sont catastrophiques. Il est toutefois possible d'obtenir auprès du chauffeur de bus qu'il demande à son collègue du prochain bus d'attendre.

Il est 21.35h. et la Municipalité quitte la salle.

11. Elections statutaires du Conseil communal

M. TAVERNIER rappelle que le Président et les deux Vice-Présidents sont élus au scrutin individuel secret, conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil.

Election du/de la Président(e) du Conseil

M. TAVERNIER informe que Mme Capucine ESPANA accepte de se présenter en qualité de Présidente du conseil communal.

Bulletins délivrés : 32 Rentrés : 32
Nuls : 0 Blancs : 3 Voix éparses : 0 Valables : 29 Majorité absolue : 17

Est élue Présidente du Conseil Communal pour la période du 16.11.2015 au 30.06.2016 Mme Capucine ESPANA par 29 voix.

Election du/de la 1^{er} Vice-Président(e) du Conseil

M. Grégoire TAVERNIER accepte de se représenter en qualité de 1^{er} Vice-Présidente du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 32 Rentrés : 32
Nul : 0 Blanc : 1 Voix éparses : 0 Valables : 31 Majorité absolue : 17

Est élu à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour la période du 16.11.2015 au 30.06.2016 M. Grégoire TAVERNIER par 31 voix.

Election du/de la 2ème Vice-Président(e) du Conseil

M. Eladio GERMAN propose d'élire Mme Denise FLURY POFFET qui accepte de se représenter en qualité de 2^{ème} Vice-présidente du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 32 Rentrés : 32
Nul : 0 Blanc : 1 Voix éparses : 0 Valables : 31 Majorité absolue : 17

Est élue à la 2ème Vice-présidence du Conseil communal pour la période du 16.11.2015 au 30.06.2016 Mme Denise FLURY POFFET par 31 voix.

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection. L'assemblée les applaudit.

12. Election à la commission Gestion-Finance

Mme Regula ABERER propose d'élire Mme Pascale MENU qui accepte de devenir membre de la commission Gestion-Finance.

M. Christophe BORBOEN propose d'élire M. Philippe SCHERZ qui accepte de devenir membre-suppléant de la commission Gestion-Finance.

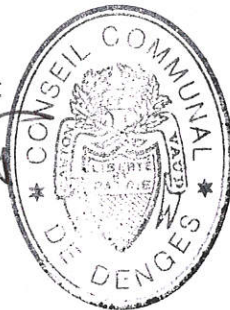
Ces nouveaux membres sont applaudis par l'assemblée.

Il est 21.53h. et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

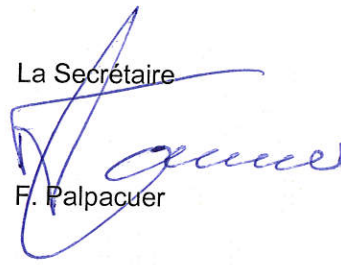
Le 2^{ème} Vice-Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer